



DÉLIBÉRATION n°2026-04-01-03

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 26/03/2026	L'an deux mil vingt-six le premier avril à vingt heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 24</i> <i>Votants : 27</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absents excusés : 3</i> <i>Absent : 0</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <i>Étaient présents :</i> RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, EMONIN Ghislaine, MARTINO Jean-Luc, YAVUSZOY Elvan, LORDIER Patrick, HERGAS Jasmine, GATSCHINE Jean, POIVEY Jean-Pierre, ROY Brigitte, MONNIN Jean-Pierre, ISSLER Agnès, BALLY Pascal, LABOUREY Cloé, BAUDIER Dominique, RAVENT Patrick, NEGRUT Ana-Alexandra, BASTIANINI Sylvain, DAUTREY Nassima, BIDOT Patrick, MANGE Florence, LAFORGE Chantal, BESSIERE Christian, SANDRI Maéva. <i>Étaient représentés :</i> VEDRINE Sandrine, THIEBAUD Romain, FEBVAY Cédric.
OBJET : <i>Orientations Budgétaires 2026</i>	<i>Procurations données :</i> VEDRINE Sandrine a donné procuration à RADREAU Sophie, THIEBAUD Romain a donné procuration à GATSCHINE Jean. FEBVAY Cédric a donné procuration à BESSIERE Christian. <i>Absent :</i>
RÉSULTAT DU VOTE : - <i>Pour : 27</i> - <i>Contre : 0</i> - <i>Abstention : 0</i>	Jean-Pierre LOUYS est nommé secrétaire de séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales oblige les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus à débattre sur les orientations à définir dans le budget primitif.

Afin d'engager le débat au sein de l'assemblée,

Madame la Maire ;

- présente le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans le cadre du budget primitif 2026 pour le budget principal et l'ensemble des budgets annexes,

- et engage le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport et les débats sont présentés dans un seul et même document, ci-joint, intitulé « Compte-rendu du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires du 01 avril 2026 ».

Ce rapport est mis à disposition, du public et transmis au Sous-préfet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,


Après avoir entendu en séance le rapport préalable au débat d'orientation budgétaire de Madame Sophie RADREAU, Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir débattu des orientations budgétaires proposées, par 27 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION : prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport présenté par Madame la Maire par une délibération spécifique pour l'exercice 2026.

Fait et délibéré à Bavans, le 01 avril 2026

La Maire,
Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 
ID : 025-212500482-20260401-DELIB2026040103-BF

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 17/04/2026
Publiée sur site internet le : 17/04/2026

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.